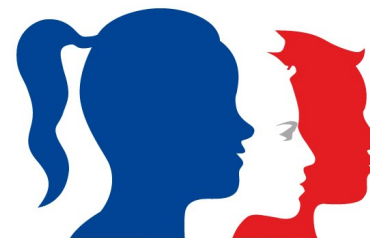


Pour être candidat(e) que faire?

- ★ Tu habites impérativement Vinsobres et tu es en classe de CM1, CM2, 6e ou 5e.
- ★ Tu retires un formulaire de candidature dans ton établissement scolaire ou en mairie. Tu peux aussi les télécharger sur le site Internet de la mairie.
- ★ Tu remplis ce formulaire et tu fais remplir l'autorisation parentale.
- ★ Tu les retournes, dûment signés, directement en mairie (date limite le 20 octobre 2023).
- ★ Tu rédiges ta profession de foi (un texte expliquant tes motivations, ton projet). C'est ce programme électoral qui sera affiché dans ton établissement scolaire et en mairie, impérativement avant le 6 novembre 2023. Tu pourras également créer une affiche avec ton slogan !

Comment voter?

Le vote aura lieu en mairie en salle du conseil, le jeudi 9 novembre 2023 entre 15h et 18h30



CONSEIL MUNICIPAL
DES **JEUNES**

Qu'est ce que
c'est ?



Pourquoi un Conseil Municipal de Jeunes?

- ★ *Pour que tu agisses pour ta commune en menant des projets innovants et utiles jusqu'à leur réalisation.*
- ★ *Pour favoriser ton apprentissage de la démocratie*
- ★ *Pour que tu aies un espace de parole et d'expression.*
- ★ *Pour représenter tes camarades et être la voix de la jeunesse de Vinsobres.*
- ★ *Pour que tu puisses échanger avec tes camarades et avec les adultes.*

Comment fonctionne un Conseil Municipal de Jeunes?

En étant Conseiller Municipal Jeune, tu échanges des idées et choisis avec tes camarades les projets sur lesquels vous souhaitez travailler.

Le travail s'organise en réunions et/ou commissions, selon un planning décidé tous ensemble, hors du temps scolaire.

Quel est le statut du Conseiller Municipal Jeune?

- ★ *Tu es élu(e) pour 2 ans (renouvelable une fois)*
- ★ *Tu représentes les jeunes Vinsobrais en travaillant sur des projets pour ton village*
- ★ *Tu participes activement aux réunions du Conseil Municipal des Jeunes*
- ★ *Tu seras convié(e) aux cérémonies commémoratives et aux cérémonies officielles.*

Qui peut participer ?

*Toi, jeune Vinsobrais(e)
en classe de CM1, CM2,
6e ou 5e*